



Education Financière

EDUCFI
p. PAGE

A) La

1/
monnaie
NUMPAGES 2

-Dans nos sociétés, nous utilisons couramment de la monnaie. La monnaie c'est Avant le système monétaire, existait le système du

-Il existe dans les différent pays, différentes monnaies (.....), chacune de ses monnaies à une différentes.

Exemple :

-Il y a actuellement plusieurs types (supports) de monnaie :

-
-
-



B) La Banque :

Les banques sont des qui ont plusieurs fonctions :

-
-
-

(compte courant, épargne,...)
(spéculation, intérêts,...)
(Banque centrale, prêt,...)

C) Les comptes :

Lorsque l'on veut stocker son argent dans une banque on peut le déposer sur un compte. Il existe différent type de comptes :

- Les comptes (accessibilité des fonds, mais taux d'intérêt).
- Les comptes (accessibilité des fonds, mais taux d'intérêt).

Les intérêts sont une somme d'argent que vous donne l'argent en échange du de vos fonds. Ils sont calculés grâce au attribué au livret (relatif au risques).

Exemple : Sam dépose 1450€ sur un compte épargne qui à un taux de 4,5%.

Au bout de 1 an, combien lui aura rapporté son placement ?

Au bout de 5 an, combien lui aura rapporté son placement ?

D) Les chèques :

Les chèques sont un moyen d'effectuer une entre deux personnes.

		€ à rédiger exclusivement en euros
Payez contre ce chèque non endossable Sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé		somme en toutes lettres
A _____		€ <input type="text"/>
CE-060809 Payable en France	N° de compte	A _____
15236 000036	15236 00036 03 0002256 33 22 0000256	Le _____
PARIS 15ème 18 RUE DE LA BANQUE 75 015 PARIS TEL : 08 36 22 12 18	M. DUPOND 123 RUE SPECIMEN 75 015 PARIS	Signature
Chèque N°	Série BB Chèque n° 000036	(22)
000036 0230021566985 00700065456		

E) Le salaire :

Le salaire est généralement la somme d'argent donnée par pour avoir effectué un travail donné. Il est résumé sur la

Exemple :

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche de Paie

Période du : 01/09/2019 au : 30/09/2019

Palement le : 30/09/2019

Matricule : 0

N° Sécurité Sociale :

Entrée le : 01/05/2018

Emploi : Développeur

Qualification : Cadre

Coefficient : 100

Plafond Sécurité Sociale : 3 377,00 €

Contrat : CDI

Rubriques	Base	Taux Salarial	Cot. Salariales	Taux Patronal	Cot. Patronales
SALAIRE DE BASE	2 000,00 €				
Heures majorées à 110%	2,00		29,02 €		
Heures majorées à 125%	2,00		32,98 €		
Heures majorées à 150%	2,00		39,57 €		
Absence congés payés	3,00		- 276,99 €		
Indemnités congés payés	3,00		276,99 €		
SALAIRE BRUT	2 101,56 €				
SANTÉ					
Sécurité sociale	2 101,56 €	0,00		7,00	147,11 €
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2 101,56 €			2,22	46,65 €
RETRAITE					
Assurance Vieillesse déplafonnée	2 101,56 €	0,40	8,41 €	1,90	39,93 €
Assurance Vieillesse plafonnée	2 101,56 €	6,90	145,01 €	8,55	179,68 €
Retraite complémentaire tranche 1 AGIRC-ARRCO	2 101,56 €	3,15	66,20 €	4,72	99,19 €
CEG tranche 1	2 101,56 €	0,86	18,07 €	1,29	27,11 €
FAMILLE - SÉCURITÉ SOCIALE	2 101,56 €				72,50 €
ASSURANCE CHOMAGE					
Assurance chômage tranche A	2 101,56 €			4,05	85,11 €
Assurance chômage tranche AGS (FNCS)	2 101,56 €			0,15	3,15 €
APEC	2 101,56 €	0,02	0,50 €	0,04	0,76 €
CSG déductible	2 064,79 €	6,80	140,41 €		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	2 101,56 €				52,46 €
ALLEGEMENT DE COTISATIONS	2 101,56 €		- 0,00 €		- 157,83 €
TOTAL DES RETENUES			378,60 €		595,84 €
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	2 064,79 €	2,90	59,88 €		

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	1 674,58 €
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	31,10 €

Heures période	157,67	Cumul bases	19015,63 €	Total cot. patronales	595,84 €
Cumul heures	1365,03	Cumul bruts	18000,00 €	Total des retenues	962,94 €
Cumul heures sup.	6,00	Cumul imposable	15610,11 €	Coût global période	2 697,40 €

Impot sur le revenu	Base	Taux Neutre	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 734,46 €	4,00%	69,38 €
Congés Payés			
En cours	10		NET À PAYER
Acquis	30		
Pris	3		1 734,46 €
Solde	27		

Bulletin de paie simplifié - Normes en vigueur | Conservez la fiche de paie pendant la durée légale.
Il sera une rubrique de votre bulletin de paie sur le site service-public.fr